



Chères familles,

Vous pourrez trouver à l'intérieur de ce document **les nouvelles modalités d'inscriptions, de réservations et de paiements** pour l'année 2024/2025. En effet, nous changeons de logiciel permettant à chaque famille de créer leur espace en ligne afin de pouvoir gérer les renseignements, les réservations et les paiements depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Nous rappelons à nos familles adhérentes qu'un principe de critères d'éligibilité est requis par ordre de priorité (ci-dessous)

1 – Géographique : Enfants des **villages d'Ennery, Génicourt, Livilliers et Hérouville**

Puis, s'il reste des places :

2 = Tous les autres **enfants de la communauté de commune. (CCSI)**

Puis, s'il reste des places :

3 – Les enfants dont **les grands parents habitent les villages** cités précédemment en critère 1 puis en 2

Lors de l'inscription, les parents « hors CCSI » mais dont les grands-parents y habitent, devront fournir un justificatif attestant la domiciliation sur la CCSI d'un des grands parents et une photocopie du livret de famille.

Puis, s'il reste des places :

4 – Les enfants dont les **parents n'habitent pas mais travaillent sur le territoire de la communauté de communes.**

Un justificatif de l'employeur sera nécessaire !

Et enfin, s'il reste des places :

5 – Les enfants **hors CCSI**

Pour tout enfant inscrit, une attestation d'assurance en responsabilité civile est demandée, ainsi qu'une fiche sanitaire de liaison permettant, en cas d'accident, soit de les joindre le plus rapidement possible, soit d'obtenir les coordonnées et autorisations diverses permettant d'agir le plus efficacement possible. Chez les maternelles les règles quant à la vaccination sont identiques à celles de l'école : Pour intégrer l'AOJE, 11 Vaccins sont désormais obligatoires ! Il est nécessaire de signer un bulletin d'adhésion faisant référence au règlement intérieur. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après la réception des documents demandés, **et la garde de l'enfant est soumise à cette réception.**

Planning de la mise en place de l'espace famille sur **« INOE »**

- **14 mai** : envoi du premier lien de connexion par mail à chaque famille afin de compléter les renseignements de chaque enfant (adresse, téléphones, autorisation, informations sanitaires...)

Si les renseignements obligatoires ne sont pas saisis

avant le 3 juin l'inscription et la réservation ne pourront pas être réalisés.

- **3 juin** Ouverture des inscriptions et des réservations des Mercredis 2024 / 2025 **uniquement pour les habitants des communes d'Ennery, Génicourt, Livilliers et Hérouville.**
- **17 juin :** Ouverture des inscriptions et des réservations des Mercredis 2024 / 2025 pour **l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes** Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- **30 juillet :** Ouverture des inscriptions et des réservations des Mercredis 2024 / 2025 (uniquement par mail avec ordre de traitement par rapport à la date d'envoi) concernant la période de septembre et octobre pour l'ensemble des habitants : **« Hors CCSI » mais dont les grands parents habitent la CCSI ou les parents sont salariés de la CCSI.**
- **21 Août :** Ouverture des inscriptions et des réservations des Mercredis 2024 / 2025 concernant la période de septembre et octobre pour l'ensemble des habitants « hors CCSI »
- **28 Août :** Date limite des inscriptions pour « les hors CCSI »

Dates d'inscription DES MERCREDIS 2024/2025
pour les « HORS CCSI »

MERCREDI SEPT- OCT 2024	21/08 AU 28/08
MERCREDI NOV-DÉC 2024	23/10 AU 30/10
MERCREDI JANV-FÉV 2025	25/12 AU 01/01
MERCREDI MARS-AVRIL	19/02 AU 26/02
MERCREDI MAI-JUILLET	16/04 AU 23/04

Modalités de réservation pour les vacances :

Le programme des « petites » vacances scolaires ainsi que celui de l'été seront disponibles sur le site internet de l'AOJE. Un lien depuis votre espace famille vous permettra de le consulter trois semaines avant chaque période.

Vous pourrez alors inscrire votre enfant via votre espace famille mais les dates d'ouverture aux inscriptions seront de nouveau différentes selon les critères cités ci-dessus.

Dans tous les cas, les inscriptions seront fermées une semaine avant le premier jour de la période de vacances.

Modalités de paiements :

Selon s'il s'agit des mercredis pendant la période scolaire ou d'une période de vacances scolaires les règles de paiement et de facturation ne sont pas les mêmes !

1/ En période scolaire (les mercredis) :

- La facturation se fera à terme échu et elle sera mensuelle

a/ Paiement possible par **carte bleue** sur le portail famille via un système sécurisé ! (*Direct et efficace, plus de déplacements au bureau !*) avec une date butoir qui devra être respectée sous peine de ne pas pouvoir s'inscrire sur une nouvelle période.

b/ Par **prélèvement** en remplissant un document SEPA (*Tranquillité assurée ! Vous n'aurez plus à penser au paiement chaque mois !*). Cette possibilité ne concerne que les « mercredis en période scolaire)

c/ **Tous les autres moyens de paiement** restent possibles mais se feront au bureau de l'AOJE (Espèces, Chèques bancaires, CESU mais uniquement en dématérialisé, Chèques vacances).

2/ En période de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques, Eté) :

Contrairement aux mercredis de la période scolaire, les familles **devront payer à l'inscription** (Paiement dit au panier) sous peine de ne pas aboutir à la finalisation de l'inscription de l'enfant. Le paiement se fera par carte bleue en ligne sur le portail famille mais toutes les autres possibilités de paiement sont maintenues (à l'exception du prélèvement !) au bureau et dans les délais des dates d'inscriptions.

Le nouveau logiciel donnera un cadre qui va demander beaucoup de rigueur et sera beaucoup plus exigeant car tout dépassement de délais d'inscription ou de paiement non effectué bloquera le système. Il conviendra aux familles d'être très vigilantes notamment pour celles dites « prioritaires » car les places seront attribuées selon un planning paramétré. S'il n'est pas respecté le logiciel ouvrira des droits d'inscriptions aux familles « Non prioritaire – hors CCSI ».

Si cet outil devrait sans aucun doute faciliter les inscriptions, les paiements et la facturation. Son efficacité dépendra de votre capacité à vous en saisir et à respecter les règles.

Des ajustements seront nécessaires et nous faisons appel à votre bienveillance et votre indulgence quant aux premiers mois d'utilisation.

Pendant la période de saisies des données (**limitée au 3 Juin !**) que vous renseignerez, nous restons à votre écoute pour toutes questions et assistance nécessaire.

Merci de votre attention.

La direction.